

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 455

Artikel: Face à l'USS
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027152>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Transports : la réalité des coûts

Le rapport sur la conception globale des transports, récemment publié, a été adopté à l'unanimité des experts, habituellement pourtant ennemis jurés, du moins ceux du rail et de la route.

Les quarante thèses qui résument cette épaisse étude forment un tout, selon leurs auteurs: on ne peut pas grappiller ici et là quelques éléments et rejeter les autres; la cohérence de l'ensemble en souffrirait.

A ce sujet, une première remarque: il n'y a jamais une seule cohérence, une seule rationalité pour quelque politique que ce soit! Les logiques sont multiples; elles dépendent des choix politiques qui les sous-tendent.

La "conception globale" se veut inscrite dans le cadre de l'économie de marché: le système des transports doit devenir économiquement autonome et tenir compte de la demande.

Comme on pouvait s'y attendre, le Touring Club Suisse, par le canal de son journal, souligne d'emblée cet aspect, et applaudit... On comprend l'idée: ce sont là les subventions aux transports publics qui sont visées.

Le TCS se réjouit trop vite. L'autonomie économique des différents moyens de transports? Peut-être! Mais alors qu'on fasse des comptes sérieux! Qu'on additionne les coûts sociaux des transports individuels (environnement, santé, conditions de vie)! Et nous pourrions comparer ensuite les factures.

Parler de la loi de la demande, ce n'est pas clore le débat, loin de là. Parce que les conditions pour que cette loi s'applique n'existent souvent pas. Les banlieusards, privés de transports collectifs, les citadins, à qui on offre des bus qui se déplacent au pas, ces gens-là, par exemple, n'ont pas le choix. Et leur "demande" se résumera bien sûr à la voiture, ultime ressource. La demande dépend donc de choix préalables d'infrastructures qui sont des choix politiques.

Lorsque les autorités prétendent répondre à

un besoin, élargissement d'une rue, création d'un parking, elles ne font souvent qu'amplifier cette demande et limiter un peu plus le choix des usagers quant à leur manière de se déplacer.

Face à l'USS

Les syndicats autonomes, proches du parti radical, sont sur le point d'accueillir en leur sein un nouveau groupement syndical, lui aussi proche du parti radical, et qui est actif dans le canton de Soleure. L'ébauche d'un concurrent à l'Union syndicale suisse?

LA NOUVELLE CONSTITUTION D'HELVETIA — II

La longue vue

"Notre système fédéral est un cadeau de l'histoire qu'il faut cajoler et ciseler à l'époque où tant d'Etats-nations essaient vainement de casser leur centralisme avant d'être disséqués dans le sang par leurs Bretons, Irlandais, Corses, Basques et autres Tyroliens": examinant le projet de nouvelle Constitution fédérale, Ph. A., dans le dernier numéro de DP (454), notait la "nouvelle" répartition des compétences qu'il propose au sein de la Confédération.

Un diagnostic plutôt optimiste, avec une réserve pourtant: "on ne peut suivre les auteurs du projet lorsqu'ils ouvrent la porte à une départementalisation à la française des cantons suisses obligés de mendier leurs ressources à Berne". Dans la seconde partie de son texte que nous publions ci-dessous, Ph. A. met l'accent sur une deuxième réserve, et conclut.

(Réd.)

Le vœu respectable de ne soumettre au double vote que les principes fondamentaux de l'acte politique et juridique présente un autre inconvénient.

La démocratie réside dans le pouvoir du peuple ou de ses représentants de contrôler le gouvernement. Dans un système parlementaire, celui-ci est responsable devant les députés. En Suisse au contraire, le contrôle ne s'exerce pas tant par l'interpellation aux Chambres que par l'appel au peuple et aux cantons, avec le devoir étendu d'information dans les deux sens qu'il exige. Etendre la compétence des Chambres, c'est diminuer celle du peuple et des cantons en restreignant énormément le référendum obligatoire. Or il constitue un merveilleux sondage, que les instituts spécialisés pallient mal. A l'heure où l'on se plaint de la faible participation civique, est-il vraiment opportun de limiter la moitié directe de notre double démocratie? Les réserves faites, il convient de souligner les mérites du projet.

D'abord, il fait penser. Des journaux, même en Suisse romande, se mettent à lui consacrer autant de pages qu'à la quatrième ligue de balle au pied. Il excite les gentilhommes à guêtres et divise les intellectuels de gauche. Ce n'est pas rien. Ensuite il voit loin. Ses défauts pourraient devenir des qualités le jour où, volens nolens, l'Helvétie devrait s'intégrer dans une Europe. Des patries ou des régions, celle-ci absorberait mal un fédéralisme au deuxième ou au troisième degré. On conçoit mal un référendum des pays européens subordonné, pour la petite Suisse, à un référendum des cantons. L'Europe de de Gaulle est une Confédération d'Etats jacobins; elle ignore un canton de Vaud jacobin. L'Europe de Rougemont est une fédération de régions culturelles; elle exclut des sous-fédérations politiques. Le projet faciliterait une transition sans Sondrebon.

Enfin le projet fait une large place à la notion de solidarité, qui représente un élément essentiel du fédéralisme. Le fameux alinéa de l'article premier dit que "La Suisse est un Etat fédératif, démocratique, libéral et social". Ce dernier adjectif engendre au chapitre IV plusieurs dispositions sur la formation, le travail, la sécurité, le minimum vital, le logement, la famille, la maternité, la profession, la participation,